



ENSEMBLE CRÉONS



LE MOUVEMENT.

Le contrat de délégation

Qu'est ce que c'est ?

Institué par la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République

Contrat signé entre une fédération et le ministre des sports

Préalable à la délivrance de la délégation

Décret prévu fin janvier 2022 pour préciser la durée, le contenu et les modalités du contrat de délégation

Mais le contrat devrait comporter les dispositions suivantes :

Pour la fédération :

- mission de service public et prérogatives de puissance publique
- engagements pris au titre de la stratégie nationale pour promouvoir le contrat d'engagement républicain notamment sur :
 - la protection de l'intégrité physique et morale,
 - la formation des acteurs sur les politiques publiques de promotion des valeurs de la République
- responsabilité sociétale et environnementale

Pour l'Etat :

- les modalités d'accompagnement de la fédération



Quels changements ?

- Pour la Fédération

- de la tutelle au contrôle
- relation contractuelle avec l'Etat

Contrôle ⇒ sanction allant jusqu'à la rupture du contrat/retrait de la délégation

- Pour les structures déconcentrées

⇒ Application de la stratégie fédérale dans le cadre des missions confiées en matière de :

- gouvernance et de fonctionnement démocratique
- protection de l'intégrité physique et morale des personnes
- promotion de l'éthique et de l'intégrité dans les activités et compétitions
- développement durable
- formation et emploi

ENSEMBLE CRÉONS



LE MOUVEMENT.